

ZANIL® Suspension



Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires :

Un ml contient :

Oxyclozanide 34,00 mg

Parahydroxybenzoate de méthyle (E 218) 1,50 mg

Parahydroxybenzoate de propyle (E 216) 0,15 mg

Métabisulfite de sodium (E 223) 1,00 mg

Forme pharmaceutique:

Suspension buvable.

Espèce cibles:

Bovins et ovins.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles:

Chez les bovins et les ovins :

- traitement de la fasciolose due aux stades adultes de la douve du foie (*Fasciola hepatica*) sensibles à l'oxyclozanide.
- élimination des segments de taenia (*Moniezia spp.*).

Contre-indications:

Ne pas utiliser chez les animaux présentant une hypersensibilité connue au principe actif.

Mises en garde particulières à chaque espèce cible:

Aucune connue.

Précautions particulières d'emploi chez les animaux:

Le poids des animaux doit être évalué aussi précisément que possible avant de calculer la dose.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

Eviter tout contact direct avec la peau. Bien se laver les mains après utilisation.

Le port de vêtements de protection adéquats, notamment de gants imperméables, est conseillé lors de l'utilisation du médicament.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter un médecin.

Autres précautions:

Aucune.

Effets indésirables (fréquence et gravité):

Les effets indésirables habituellement observés consistent en de l'anorexie, de la diarrhée et de l'abattement.

Utilisation en cas de gravidité et de lactation ou de ponte:

Il n'a pas été mis en évidence d'effets ftoxiqes, tératogènes ou négatifs sur la fertilité lors d'études réalisées pendant diverses phases de la reproduction dans les espèces cibles.

L'utilisation de la spécialité chez les brebis et les vaches pendant la gestation est possible.

Interactions médicamenteuses et autres:

Non connues.

Posologie:

- Chez les bovins

10 mg d'oxyclozanide par kg de poids vif, correspondant à 3 ml de produit pour 10 kg de poids vif en une administration unique par voie orale, sans dépasser la dose maximale de 3,5 g d'oxyclozanide par animal correspondant à 103 ml de produit.

- Chez les ovins

15 mg d'oxyclozanide par kg de poids vif, correspondant à 4,4 ml de produit pour 10 kg de poids vif en une administration unique par voie orale, sans dépasser la dose maximale de 0,68 g d'oxyclozanide par animal correspondant à 20 ml de produit.

voie d'administration:

Voie orale.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes):

Les signes d'anorexie, de diarrhée et d'abattement observés dès 15 mg/kg sont exacerbés pour des doses supérieures et, à partir de 50 mg/kg, de la mortalité peut être observée.

Temps d'attente:

Bovins :

- viande et abats : 14 jours.
- lait : 4,5 jours.

Ovins :

- viande et abats : 14 jours.
- lait : 7 jours.

Propriétés pharmacodynamiques:

L'oxyclozanide est un antiparasitaire de la famille des salicylanilides. Les salicylanilides sont des ionophores à protons qui agissent comme des découpleurs spécifiques de la phosphorylation oxydative mitochondriale perturbant ainsi le métabolisme énergétique du parasite. La structure chimique des salicylanilides est caractérisée par la présence d'un proton instable. Ce sont des molécules lipophiles qui permettent le passage de protons à travers les membranes, en particulier de la membrane mitochondriale interne. L'oxyclozanide présente une activité trématocide sur les formes adultes de *Fasciola hepatica*. Son activité cestodicide se limite à l'élimination des segments de *Moniezia*.

Caractéristiques pharmacocinétiques:

Par voie orale, l'oxyclozanide est lentement absorbé, le pic plasmatique est observé environ 24 heures après administration. L'élimination de l'oxyclozanide est majoritairement fécale, l'excrétion biliaire étant la voie d'élimination la plus importante.

Incompatibilités:

Non connues.

Durée de conservation:

3 ans.

Après ouverture : 6 mois.

Précautions particulières de conservation selon pertinence:

Aucune.

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments:

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant:

INTERVET
Rue Olivier de Serres
49071 BEAUCOUZE cedex

Numéro d'autorisation de mise sur le marché et date de première autorisation:

FR/V/9273440 3/1979 - 22/06/1979

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance:

A ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Classification ATC Vet:

QP52AG06

Bidon de 1 litre
GTIN : 05017363001631

Bidon de 5 litres
GTIN : 05017363001624

MSD SantAnimale

Rue Olivier de Serres
B.P. 17144
49071 BEAUCOUZE CEDEX
Tél : 02.41.22.83.83
Fax : 02.41.22.83.00

www.msd-sante-animale.fr

